



membre de



Le 10 MAI 2020

contact@capen71.fr - www.capen71.org

à **Monsieur le Préfet de Saône & Loire**
Préfecture
196 rue de Strasbourg
71021 MÂCON Cedex 9

OBJET : Dispositions du fonctionnement pour la concertation sécheresse

Monsieur le Préfet

L'ensemble des associations de protection de l'environnement et de la nature sont actuellement mobilisées pour anticiper les mesures à prendre en cas de sécheresse estivale.

Nous partageons la position ci-jointe (1) de France Nature Environnement, notre fédération nationale. Nous relayons les interrogations de notre fédération régionale FNE Bourgogne Franche Comté quant au fonctionnement des Comités Sécheresse institués dans les départements de notre Région.

Il apparaît que tous les départements du territoire régional ne sont pas au même niveau de disposition de fonctionnement. La préfecture de S&L a publié le 14 avril 2020 un communiqué indiquant sa prise en considération du problème. **Un arrêté du 6 juillet 2018 porte prorogation et modification de l'arrêté-cadre du 20 juillet 2012 pour une durée de 3 ans**

Mais nous ne disposons d'aucune information quant à l'existence d'une instance officielle départementale chargée de l'information et de la concertation.

Comme vous l'indiquez « *les conditions sont réunies pour une nouvelle sécheresse estivale sévère* ».

Le manque de précipitations est une chose. Vous n'êtes pas sans savoir que d'autres facteurs interviennent : la mal-forestation, l'arrachage des haies pour le stockage de l'eau ; les drainages inutiles ou disproportionnés ; l'irrigation outrancière ; la disparition des zones humides (artificialisation..) etc.. Les propositions et connaissances de notre réseau de compétences méritent d'être prises en considération. La pluie a elle aussi besoin d'être déconfinée de multiples pressions pour permettre un partage équitable et durable de la ressource en eau.

La participation de la CAPEN 71 à la concertation en amont des décisions est un droit, reconnu par la loi et la Charte de l'environnement, constitutionnelle.

Alors que la liste des atteintes à l'environnement s'allonge ces derniers mois, la préparation de l'avenir proche concernant la gestion de l'eau est pour nous un sujet d'inquiétudes :

- Du fait d'un lobbying de la FNSEA pour obtenir de déroger aux lois et réglementations et obtenir un retour en arrière
- La disparition des radars post-confinement des enjeux climatiques, de la biodiversité et des milieux aquatiques portant sur les ressources en eau
- Le fonctionnement même des modes de consultation et de concertation du public (2)
- Les dispositions et textes actuels qui ne protègent plus la santé des riverains des dangers des épandages de proximité de pesticides ; pas davantage qu'ils ne protègent les milieux et particulièrement la ressource en eau

La CAPEN 71 demande donc à être intégrée aux instances de concertation existantes ou à venir concernant la SECHERESSE où elle représenterait également FNE Bourgogne Franche-Comté

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, notre respectueuse considération républicaine

Pour la CAPEN 71, le porte-parole collégial

T.GROSJEAN

(1) communiqué FNE – 6 MAI 2020

(2) Communiqué de la CAPEN 71

(3) Contacts FNE BFC : www.fne-bfc.fr - contact@fne-bfc.fr